



Association de défense de la nature et de l'environnement
associée au réseau France Nature Environnement

6 chemin de Kerfoutais QUENIQUEN 44350 Guérande

Association

Vert Pays Blanc et Noir

☎ 06 10 56 98 36, 06 80 26 99 77

Email vert.pays.blanc.et.noir@gmail.com <http://www.vpbn.fr/>

Enquête publique relative au projet de raccordement électrique du parc éolien en mer Observations et propositions de l'Association Vert Pays Blanc et Noir

Vert Pays Blanc et Noir, association correspondante de France Nature Environnement, agit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération « Cap Atlantique » dans l'intérêt général de ce pays blanc (comme le sel) et noir (comme la tourbe des marais de Brière).

Depuis sa création en 1999, Vert Pays Blanc et Noir a conduit et participé à de nombreuses actions. La plus représentative fut celle menée contre le projet dit « Vénétié » de constructions en bordure immédiate des marais salants, au côté d'autres associations et des paludiers. Cette action a abouti en mars 2011 à l'annulation du permis contesté.

Le contexte

Aborder au lendemain du Grenelle de l'environnement et à la veille de la COP21 le dossier des moyens de production de l'énergie électrique en France sans aborder le dossier nucléaire serait inconcevable. En effet, le choix du nucléaire établi au siècle dernier a mis une chape de plomb sur la possibilité du développement d'autres modes de productions et a freiné gravement la recherche et développement d'énergies alternatives. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que nous sommes arrivés dans une impasse : coûts sous-estimés, sécurité, sûreté, dépendance énergétique (uranium) et problèmes de traitement des déchets radioactifs.

Autant d'éléments qui nous font prendre conscience que la sortie du nucléaire sera dans un futur proche incontournable aux regards des futures générations.

Cependant si un mix énergie pourra nous permettre d'envisager notre avenir avec sérénité, il est essentiel de garder à l'esprit l'absolue nécessité de la réduction de notre consommation énergétique.

A l'heure où le GIEC nous interpelle, des décisions sont à prendre, des choix sont à faire.

L'investissement de VPBN

Notre association de défense de la nature et de l'environnement inscrit son action dans ce cadre de l'intérêt commun. Dans cet esprit, nous avons recherché, et obtenu, des rencontres avec les différents porteurs de projets éoliens en mer. Lorsque l'État a décidé d'étudier la faisabilité de parcs éoliens en mer, nous avons participé pleinement aux réunions régionales de concertation, les 9 décembre 2009 et 27 janvier 2010, pour déterminer les zones propices.

Nous avons également participé activement en apportant des propositions à la phase de concertation mise en place par les services de l'État dès novembre 2012 jusqu'au 1^{er} trimestre 2015. Cette période de concertation a été suspendue en 2013, le temps du débat public durant lequel VPBN a

assisté aux réunions publiques organisées sur le littoral mais aussi à Nantes, a apporté ses contributions et son témoignage en rédigeant un cahier d'acteur mentionné dans le rapport final.

L'objectif étant que ce projet, le premier réalisé sur nos côtes, soit exemplaire et devienne un des volets d'une transition énergétique réussie.

Nos observations

1- Le choix de la zone

A l'issue des réunions de concertation 2009/2010, en vue de déterminer les zones propices relatives aux projets éoliens en mer sur la façade atlantique, la décision a été prise par l'État concernant notre littoral : ce sera le banc de Guérande. Cette décision a été prise en tenant compte des contraintes économiques et maritimes.

A ce stade, nous rejoignons ceux qui considèrent que cette phase de concertation a été trop courte, et qu'une période plus longue aurait permis de mieux cerner les contraintes environnementales. L'organisation d'un Débat Public sur le choix des zones propices, avant l'appel d'offre, aurait permis un débat avec le décideur : l'État.

Considérant sans doute que notre pays a perdu trop de temps dans la mise en œuvre des objectifs de transition énergétique, les services de l'État ont voulu aller vite. C'est dommage, et nous regrettons cette précipitation due à un manque d'anticipation.

A noter que le terme de « zones propices » est souvent décliné comme "zones de moindre impact", terme plus adapté, car dans tout projet industriel il y a un impact sur l'existant, qui doit être minimisé.

Il nous a semblé après avoir écouté les différents intervenants que cette zone était acceptable pour deux raisons essentielles : son moindre impact sur le milieu marin qui ne sera touché que sur 0,3 % des 78 km² du site retenu et son moindre impact sur la pêche.

2- Concernant plus particulièrement le raccordement

Malgré la culture historique du secret et du savoir de la part de l'entreprise RTE, la concertation a permis d'arriver à un consensus de la part des intervenants qui ont sérieusement étudié le dossier sur le tracé du câble, en particulier, l'évitement de la partie Estuaire de la Loire. Mais, il est à noter que certaines solutions ont d'emblée été exclues comme le raccordement en baie de La Baule sans explications particulières.

Si le volet raccordement participe pleinement au projet du parc éolien en mer sur le banc de Guérande, nous avons pu observer que la concertation sur la partie « câblage » n'a pu être menée comme nous l'aurions souhaité.

En effet, nous avons observé un certain retard de la part de l'entreprise RTE au sujet des informations alors que dans le même temps la concertation sur le futur parc suivait son cours. Ce qui a amené une certaine frustration des membres associés. A la suite, afin certainement de rattraper le temps perdu, nous avons constaté une certaine précipitation dans la concertation avec une validation du fuseau retenu de la part des services de l'État qui nous a semblé quelque peu rapide.

Ainsi lors de la première réunion de concertation propre au dossier câblage en mars 2013, les choix différents qui auraient pu être faits, et qui ont été écartés pour différentes causes (contraintes environnementales, difficultés techniques, terrains difficiles à trouver pour la zone de raccordement, coût ...) n'ont pas été mis au débat. On peut donc parler de concertation "orientée" et biaisée, même si au final on serait fort probablement arrivé au même résultat.

A l'issue de cette première réunion, l'aire d'études a été considérée comme validée à notre grand étonnement.

Nous avons été également informés de la tenue d'une réunion RTE/ élus sans avoir des précisions sur son contenu.

Nous regrettons ce déroulement qui explique en partie certaines crispations.

A noter également qu'en décembre 2013, un courrier collectif (Bretagne Vivante, FNE et VPBN) a été adressé à RTE dans lequel, étaient listées certaines demandes :

- **fuseau sous-marin** ; le découpage annoncé de parties rocheuses nécessiterait une réflexion commune sur des contreparties environnementales.

- **zone d'atterrage** : la plage de La Courance, située sur la commune de Saint-Nazaire est connue pour être un site soumis à la houle. Aussi, nous souhaiterions que toutes les précautions soient prises pour éviter tout risque de désensouillage du câble.

D'autre part, une compensation environnementale serait souhaitable, nous proposons la remise en état environnemental de la pointe de l'Eve laissée actuellement à l'abandon. Cette valorisation permettrait la préservation de l'écosystème au même titre que la dune des Jaunais, située sur la commune de Saint-Nazaire.

-**fuseau terrestre C**: certaines zones particulièrement sensibles mériteraient d'y apporter une attention particulière : étangs Bois Joalland et Guindreff, que nous souhaiterions voir exclus du tracé, ainsi que les différents marais situés à l'Ouest de Prinquiau. Nous avons bien noté que le passage sous la rivière du Brivet serait situé dans la limite Nord en lisière du tracé du fuseau C.

Or, dans la réponse RTE précise « Nous entrons dans la phase de mise au point du tracé de la liaison et de l'implantation du poste, avec l'élaboration en parallèle de l'étude d'impact.

Nous examinerons au cours de cette phase la prise en compte de vos propositions et ne manquerons pas de vous tenir informée. »

C'est au cours d'un atelier thématique et après relance de notre part que nous avons finalement obtenu certaines réponses mais aucune concernant les contreparties environnementales suite à un éventuel découpage dans la zone rocheuse, au départ du câble du Banc de Guérande.

A l'occasion de l'enquête publique en cours, nous sommes amenés à apporter certaines réserves, à savoir :

1. Sur le tracé : En absence du tracé précis non communiqué à la date de l'enquête publique, il nous est difficile d'apporter des avis sérieux, sinon d'ordre général.
2. Sur la zone d'atterrage : il nous apparaît nécessaire de vérifier les champs magnétiques au niveau de la zone d'atterrage à l'issue des travaux.
3. Sur le dossier déposé par RTE lors de l'enquête publique :
 - Bon nombre de documents déposés n'ont pas fait l'objet de débats lors de la concertation (Annexe Fascicules B2)
 - A la lecture des différents avis publiés, nous avons le sentiment que la concertation a été compartimentée
 - Nous observons et nous nous interrogeons sur la multiplication de même documents (exemple : avis des communes)

En conclusion de cette déposition et l'ensemble de ces remarques qui se veulent constructives nous émettons un avis favorable à ce projet qui permet d'avancer durablement vers l'avenir et dans la mesure où il s'intègre dans un projet global que nous soutenons, nous attendons néanmoins une amélioration au niveau de la concertation et du dialogue.

Nous sommes conscients que la prise en compte durant toutes les prochaines phases de sa réalisation, à travers un comité de suivi, nécessitera de notre part une vigilance pour espérer pouvoir être fiers d'avoir participé à son élaboration par son caractère exemplaire.

Déposition du 27 août 2015

Par l'association Vert Pays Blanc et Noir